



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 46

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le ministre SALA

(N° 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(N° 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. WASYLIW

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M^{me} COOK

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (communication de renseignements en cas d'impossibilité de fournir des soins en temps opportun)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Reporting When Timely Care Not Available)*

M. WASYLIW

(N° 229) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (accords de confidentialité)/The Human Rights Code Amendment Act (Non-Disclosure Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 230) — *Loi sur la prévention du gaspillage alimentaire dans les épiceries/The Grocery Store Food Waste Prevention Act*

M. WASYLIW

(N° 231) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN

M. BEREZA

M^{me} BYRAM

M^{me} COOK

M. EWASKO

M. GUENTER

M^{me} HIEBERT

M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M^{me} LAMOUREUX
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M^{me} STONE
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

QUESTIONS ÉCRITES

M. BALCAEN

13. Quel était le financement total fourni au Service de police de Winnipeg pour le projet de prévention de la criminalité dans les commerces de détail en 2023-2024 et quels ont été les résultats statistiques du projet?
14. Outre le financement fourni au Service de police de Winnipeg, quel était le financement total fourni au ministère de la Justice relativement aux autres projets de prévention de la criminalité dans les commerces de détail et quels ont été les résultats statistiques des projets?
15. Dans les budgets de 2023-2024 et de 2024-2025, outre les subventions accordées à la police municipale, quel était le financement fourni ou promis au Service de police de Winnipeg et à la GRC?
16. Outre le financement fourni au Service de police de Winnipeg et à la GRC, quel était le montant du financement fourni ou promis aux autres organismes municipaux chargés de l'application de la loi pour leurs dépenses en personnel?
17. Le 17 mars 2025, Melissa Whitfield a adressé une lettre au ministre de la Justice et au premier ministre au nom de Joyce Barwick et de Darrell Kempthorne. La lettre contenait des questions spécifiques qu'ils se posaient par rapport à leur fils Collin James Kempthorne qui est mort des suites d'une agression subie en septembre alors qu'il était détenu au Centre correctionnel de Brandon. Ladite lettre a été déposée devant l'Assemblée pendant la période des questions orales du 7 avril 2025. À ce jour, le ministre de la Justice n'a toujours pas répondu aux huit questions qui lui ont été posées dans cette lettre. Le ministre de la Justice pourrait-il répondre à ces questions et donner les motifs pour lesquels il refuse de communiquer avec les parents de Colin Kempthorne?

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(99 heures 51 minutes)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le ministre WIEBE

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. BALCAEN)

Projet de loi désigné

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le ministre SANDHU

(N° 42) — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*

(M. GUENTER — 28 minutes)

Projet de loi désigné

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre SANDHU

(N° 31) — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*

Projet de loi désigné

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting “O Canada” and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

(M. EWASKO — illimité)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre WIEBE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la ministre SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre WIEBE

(N° 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre WIEBE

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. GOERTZEN — 27 minutes)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. PANKRATZ — 1 255 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé

12. Attendu :

que le précédent gouvernement conservateur a déçu les Manitobains en congédiant des travailleurs de la santé et en fermant des salles d'urgence et des centres de services médicaux d'urgence en milieu rural et urbain, obligeant ainsi les Manitobains à se rendre à l'extérieur de la province pour leurs opérations chirurgicales;

que le précédent gouvernement conservateur a ignoré les travailleurs de la santé et a rejeté leurs préoccupations au sujet de l'état des soins de santé dans la province;

que le précédent gouvernement conservateur n'a pas amélioré les soins de santé dans le nord du Manitoba;

que le gouvernement actuel s'est engagé, dans son budget de 2024, à procéder en un an à 1 000 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé afin d'améliorer les soins de santé et de soutenir les travailleurs de première ligne;

que ce gouvernement a tenu ses promesses en procédant à 1 255 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé, ce qui a permis de réduire de 45 % les heures supplémentaires forcées au sein de l'Office régional de la santé de Winnipeg;

qu'il a ouvert deux nouvelles cliniques pour maladies et blessures mineures et deux cliniques de soins primaires à heures prolongées pour donner aux familles manitobaines un plus grand choix pour leurs soins;

qu'il va ouvrir trois autres cliniques de soins primaires à heures prolongées à Winnipeg afin que davantage de Manitobains puissent recevoir les soins dont ils ont besoin en dehors des heures de consultation habituelles;

qu'il va continuer à améliorer les soins de santé pour sa population vieillissante, notamment en construisant un nouveau foyer de soins personnels à Lac-du-Bonnet et à Arborg et en agrandissant le foyer de soins personnels Park Manor à Transcona;

qu'il construit une nouvelle salle d'urgence à Eriksdale et à l'hôpital général Victoria afin que tous les Manitobains puissent bénéficier de soins de santé près de chez eux;

qu'il a instauré la possibilité d'obtenir un congé de l'hôpital tout jour de la semaine afin d'améliorer l'efficacité du système hospitalier et de permettre aux Manitobains de recevoir les soins dont ils ont besoin au moment opportun;

qu'il fait venir un appareil d'IRM mobile dans le Nord en vue de permettre aux résidents de recevoir des soins plus près de leur collectivité;

qu'il investit une somme historique, soit plus de 770 millions de dollars, dans le financement du personnel soignant de première ligne dans toute la province et que près de 70 % de ces nouvelles dépenses sont directement destinées aux premières lignes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à reconnaître l'importance du travail que font ces 1 255 nouveaux travailleurs de la santé et à soutenir le recrutement continu de nouveaux travailleurs de la santé en vue d'améliorer les soins de santé pour l'ensemble des Manitobains.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent de la justice se réunira le jeudi 24 avril 2025, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le jeudi 24 avril 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le jeudi 8 mai 2025, à 19 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- *Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire* du vérificateur général daté d'octobre 2020;

- *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de mars 2023 :
 - « Surveillance des établissements d’enseignement postsecondaire »;
- *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2025 :
 - « Surveillance des établissements d’enseignement postsecondaire ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 14 mai 2025, à 19 heures, dans l’enceinte de l’Assemblée, à Winnipeg, afin d’examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba pour l’exercice se terminant le 31 mars 2023;
- *Audits des comptes publics et d’autres états financiers* du vérificateur général daté de décembre 2023;
- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba pour l’exercice se terminant le 31 mars 2024;
- *Audits des comptes publics et d’autres états financiers* du vérificateur général daté de décembre 2024.
